

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLIQUÉES À LA FORMATION

PRESENTATION

Le Le Grand Bleu est une association, SIRET N° 433686730 00030 et dont le siège social est situé 58 RUE DE LA GARDIETTE 13013 MARSEILLE, constitué en OF-CFA et est représenté par M. Brahim TIMRICHT.

Il est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité (NDA) : 93131959613 et UAI : 0134493N

Nous contacter :

- par téléphone : 04 63 34 99 98
- par email : contact@legrandbleumarseille.com

I- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales (CG) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Le Le Grand Bleu, en tant que Centre de formation d'Apprentis (CFA), s'engage à organiser et vendre une prestation de formation dans le cadre d'un Contrat conclu avec toute personne physique (ci-après « l'Apprenti »), s'inscrivant à une prestation de formation à titre individuel ou via un tiers financeur.

Le « Contrat » entre le centre CFA Le Le Grand Bleu et l'Apprenti est constitué des documents contractuels suivants :

- le dossier d'inscription dûment complété et signé
- les présentes CGV signées,
- le « Programme de formation »
- le Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, les obligations du centre CFA Le Grand Bleu et de l'Entreprise accueillant l'Apprenti sont complétées par des Conditions Générales Spécifiques figurant dans la convention d'apprentissage.

Les CGV sont mises à la disposition de l'Apprenti sur demande et envoyées par mail.

Les CGV sont opposables à l'Apprenti qui reconnaît en avoir eu connaissance et les accepter avant de valider son inscription.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant du Grand Bleu, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents de l'Apprenti (acheteur), quelles que soient les modalités de financement de l'Apprenti et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance du Le Grand Bleu et même si Le Grand Bleu n'exprime pas son désaccord.

Les dérogations acceptées par Le Grand Bleu à l'occasion d'une commande n'engagent Le Grand Bleu que pour cette commande.

Le Grand Bleu peut à tout moment modifier les présentes CG. Les CG applicables sont celles qui ont été remises à l'Apprenti et acceptées par ce dernier.

II- PRESTATIONS DE FORMATIONS

Commande

Chaque commande commence par une analyse détaillée du projet de formation que l'Apprenti nous confie.

L'Apprenti transmet sa demande en retournant au CFA le dossier d'inscription téléchargeable sur le site du CFA Le Grand Bleu accessible à l'adresse suivante : <https://legrandbleumarseille.com/>

Cette analyse permet de définir le processus qui sera mis en place afin d'assurer l'adéquation des formations proposées par le Grand Bleu et le projet professionnel de l'Apprenti.

Elle permet également de définir les conditions tarifaires qui seront appliquées en fonction des dossiers.

Le CFA est seul juge des différents moyens qu'il met en œuvre pour la réalisation de ces prestations. Pour en permettre la bonne exécution, l'Apprenti s'engage à mettre préalablement à la disposition du CFA toutes les informations et documents utiles à l'analyse du besoin et autorise le CFA à s'en servir pour cet objectif.

Toute commande de formation suppose que l'Apprenti accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit sur le site www.legrandbleumarseille.com, soit dans la convention de formation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont l'Apprenti possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par l'Apprenti à l'aide du bulletin d'inscription, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant de l'Apprenti si ce dernier est mineur.

Notre catalogue de formation

Le Grand Bleu est un organisme de formation et un CFA spécialisé dans le domaine des activités aquatiques et nautiques, avec pour objectif principal de couvrir un grand spectre des compétences du domaine.

Le Grand Bleu a à cœur de proposer une offre de formation convenant aux divers projets professionnels de ses apprenants, d'où les modalités de formation via l'alternance en contrat d'apprentissage ou en formation professionnelle continue classique.

Convocation

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel à l'Apprenti dans les deux semaines qui précèdent le début du stage. Il est conseillé à l'Apprenti de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre Apprenti.

Le Grand Bleu ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'Apprenti à la formation.

III- DISPOSITIONS FINANCIERES

Prix

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation en ligne de Le Grand Bleu, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. Ils sont valables pendant six semaines (6) à dater de la proposition faite à l'Apprenti.

Ils sont communiqués hors taxes et doivent être majorés du montant de la TVA au taux en vigueur (le taux de TVA étant défini en fonction du lieu de réalisation de la formation).

Facturation et règlement

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement à l'Apprenti ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à Le Grand Bleu avant le début de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, Le Grand Bleu facturera directement l'Apprenti à l'issue de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Toute formation commencée est dû en totalité.

Les factures seront réglées :

- Par chèque bancaire à l'ordre de Le Grand Bleu adressé à :

Le Grand Bleu – Service Formation – 58 RUE DE LA GARDIETTE 13013 MARSEILLE

- Par virement à notre compte bancaire :

CAISSE D'EPARGNE CEPAC

Titulaire du compte : ASS LE GRAND BLEU

Domiciliation : MARSEILLE

ENTREPRISES (02558)

RIB : 11315 00001 08009966269 49

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0099 6626 949

BIC : CEPAFRPP131

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Financement

Le Grand Bleu étant certifié Qualiopi pour des actions de formation [et pour des actions de formation par apprentissage](#), ses prestations de formation sont éligibles au financement provenant de fonds publics et mutualisés des organismes tiers.

Le terme "organisme tiers" désigne un Opérateur de compétences ("OPCO") et/ou tout autre

organisme tiers à l'Apprenti prenant en charge, totalement ou partiellement, le coût d'une formation du CFA.

En cas de prise en charge, totale ou partielle, d'une formation par un organisme tiers, il appartient à l'Apprenti d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Elle doit l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme tiers qu'elle aura désigné.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers, le CFA procèdera à l'envoi de la facture à l'organisme tiers concerné.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, il est entendu que le reliquat sera facturé directement à l'Apprenti.

Dans le cas où l'organisme tiers ne confirmerait pas la prise en charge financière de la formation et que le CFA n'aurait pas reçu la prise en charge desdits organismes au premier jour de la formation, son coût sera supporté en totalité par l'Apprenti.

Des délais de traitement de demande de financement par les organismes tiers doivent être anticipés par l'Apprenti dans ses démarches d'inscription, notamment vis-à-vis des délais impartis des phases de candidature fixés par le Grand Bleu.

IV- ENGAGEMENTS DU CFA

Le CFA s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de la formation, tels qu'ils sont décrits dans le programme détaillé de formation. Le CFA établit les attestations de présence, sur la base des feuilles d'émargement signées par l'Apprenti. Ces dernières sont tenues à la disposition de l'organisme tiers et de l'Apprenti. Le CFA contrôle et notifie les absences de l'Apprenti en formation au donneur droit concerné.

V- DROIT DE RETRACTATION & ANNULATION

Lorsque les frais de formation sont pris en charge directement par l'Apprenti à titre individuel, l'Apprenti dispose d'un délai de quatorze jours francs, après le jour de la conclusion du Contrat, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La demande de rétractation peut se faire par courrier en lettre simple auprès de CFA CFMI par email contact@legrandbleumarseille.com La date de réception de la notification détermine la date de résiliation de la formation.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le centre CFA Le Grand Bleu rembourse l'Apprenti de la totalité des sommes déjà versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

Annulation par l'apprenti

Si cette annulation intervient :

- Après le délai de rétractation de 10 jours défini ci-dessus mais avant le début de la formation

: le CFA retiendra l'acompte versé, à défaut facturera ledit acompte.

- Après le début de la formation : le CFA facturera 50% du coût de la formation.
- Après le début de la formation mais avec un cas de force majeure ; seules les prestations réalisées seront facturées.

Pour toutes les formations, Le Grand Bleu se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

Annulation par Le Grand Bleu

Le Grand Bleu se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Les sommes versées seront remboursées.

En cas d'un simple report : le CFA propose de nouvelles dates et si acceptation du client, les sommes déjà versées sont reportées sur l'autre formation,

En cas d'annulation pour cas de force majeure : les prestations réalisées sont facturées, le surplus déjà payé ou facturé est remboursé.

L'Apprenti sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

* FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de Le Grand Bleu ou de l'Apprenti et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

VI- RESPONSABILITÉS

Toute inscription à une formation implique le respect par l'Apprenti du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur le site www.legrandbleumarseille.com

Le Grand Bleu ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les Apprentis.

Il appartient à l'Apprenti de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le

couvre lors de sa formation.

VII- CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Le Grand Bleu ou l'Apprenti aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un Apprenti tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

VIII- PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que Le Grand Bleu en tant qu'Organisme de Formation et en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données concernant l'Apprenti et/ou l'Apprenti à des fins de gestion de la relation commerciale, gestion et suivi de la facturation de la formation, gestion des inscriptions aux formations, gestion de prise en charge de la formation, gestion des sessions de formation, de suivi des Apprentis, d'accompagnement personnalisé et de délivrance des documents justificatifs liés à la formation.

Les données seront strictement réservées à Le Grand Bleu et aux services habilités et seront conservées tout au long de notre relation commerciale soit 3 ans après le dernier contact avec l'Apprenti et/ou l'Apprenti, et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les Apprentis conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, l'Apprenti et/ou l'Apprenti pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer,

auprès de notre Service Formation à l'adresse électronique contact@legrandbleumarseille.com, ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. L'Apprenti et/ou l'Apprenti pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

IX- DROITS D'AUTEUR

Le Grand Bleu fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux Apprentis pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit de l'Apprenti, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres de l'Apprenti qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

X- DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CG, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille, quel que soit le siège ou la résidence de l'Apprenti, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Apprenti non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Le Grand Bleu qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre Le Grand Bleu et l'Apprenti.

Date de mise à jour : avril 2023